



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 1908-01-2023

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 17 avril 2023, le règlement suivant :

- ***Règlement numéro 1908-01-2023 modifiant le règlement numéro 1908 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement***

Ce règlement a pour objet de procéder à la mise à jour des annexes de signalisation, principalement concernant les arrêts obligatoires, les stationnements et les limites de vitesse.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le [site Web](#) de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 19 avril 2023.


La greffière,
Julie Lamarche, OMA